https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-dhosf2f4-n2009-50-du-13-fevrier-2009-relative-a-loutil-de-centralisation-des-eprd-initiaux-des-etablissements-de-sante-publics-et-prives-anterieurement-sous-dotation-global/
Circulaire DHOS/F2/F4 n°2009-50 du 13 février 2009 relative à l’outil de centralisation des EPRD initiaux des établissements de santé publics et privés antérieurement sous dotation globale
13/02/2009
Date d’application

: immédiate.
Résumé

: La présente circulaire a pour objet de décrire l’outil de remontée des EPRD initiaux de 2009, outil nommé « e-EPRD ».
Mots-clés

: établissements publics de santé, établissements de santé privés antérieurement financés par dotation globale (art. L. 162-22-6, alinéas b et c, du code de la sécurité sociale) – remontées des EPRD – système d’information – Mise à jour de l’outil e-EPRD.
Annexe

:guide d’utilisation de l’outil e-EPRD.
Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF